

« Direction générale de la Société badoise de la Croix-Rouge. »
(Gesammt-Vorstand des Badischen Landes-Vereins vom Rothen Kreuz.)

Il est bien désirable que cet exemple soit suivi par celles des sociétés nationales de secours qui n'ont pas encore pris le nom de « Sociétés de la Croix-Rouge, » car l'uniformité sur ce point est un besoin qui se fait de plus en plus sentir.

BAVIÈRE

LA SOCIÉTÉ BAVAROISE EN 1888 ¹

Nous empruntons au procès-verbal de l'assemblée générale de la Société bavaroise, tenue le 23 mars 1889 sous la présidence de M. le comte de Castell, les renseignements suivants sur l'activité de cette Société :

Le protecteur de la Société, S. A. R. le prince régent, a concédé à la Société l'usage de nouveaux locaux dans son propre palais.

Le ministre de l'intérieur, sur la demande du comité, appuyée par la Société des dames, a accordé à la Société l'autorisation d'organiser une loterie d'argent, qui est destinée à améliorer sa situation financière. La Société aura besoin, pour le succès de cette loterie, du concours de tous ses membres, car, outre la Bavière, elle n'a encore été autorisée, en Allemagne, qu'en Alsace-Lorraine et à Lübeck. De la réussite de cette loterie dépend le développement ultérieur du système des colonnes de transport. Dans une tournée d'inspection qu'il a faite, M. le général-major de Xylander a constaté que, bien qu'il y ait encore beaucoup à faire, les colonnes de transport sont, à une exception près, en bon état, et que leur personnel est instruit et équipé de manière à pouvoir, en cas de besoin, satisfaire aux devoirs qui lui incomberont. Depuis lors, 19 colonnes accessoires se sont formées ou sont en voie de formation, spécialement dans les localités où, si une guerre éclatait, elles seraient appelées à rendre le plus de services.

¹ Extrait du *Kriegerheil*. Septembre 1889, n° 9.

Les règlements pour l'assistance volontaire en temps de guerre ont été remaniés sur les bases de la nouvelle ordonnance militaire et ont reçu, dans leurs dispositions principales, l'approbation du ministre de la guerre et du commissaire impérial.

La Société est redevable au zèle infatigable de M. le Dr Port d'un cours d'improvisation, qu'il a donné en automne 1888, ainsi que de nombreux encouragements et directions donnés par lui pour l'organisation des colonnes de transport. Il a été alloué une somme de 3000 marks pour l'acquisition du matériel nécessaire aux colonnes, et il a été décidé d'acheter, pour le prix de 4000 marks, dans le cas où la loterie donnerait des résultats satisfaisants, de nouveaux fourgons de munitions, pour compléter l'équipement de quatre trains mobiles.

La Société possédait, à la fin de l'année 1888, une fortune propre de 532,593 marks. Comme organe de la fondation de l'empereur Guillaume, elle possédait en outre 176,635 marks.

FRANCE

CONFÉRENCES GÉNÉRALES DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE

Les 11, 12 et 13 juin 1889, se sont réunis à Paris, sous la présidence de M. le maréchal de Mac-Mahon, les membres du Conseil de la Société française, ceux du Comité des dames et des délégués des comités régionaux, pour discuter, dans des conférences qui précéderent l'assemblée générale de la Société, plusieurs questions, concernant les unes l'organisation intérieure de la Société, les autres des sujets d'un intérêt plus général pour la Croix-Rouge.

Nous résumons le résultat de ces conférences d'après le compte rendu qu'en donne le *Bulletin* de la Société française ¹.

Le programme des séances, brièvement exposé par M. de Gossellin, secrétaire, comprenait, outre une visite à l'exposition et l'assemblée générale ordinaire de la Société, l'étude des trois questions suivantes :

¹ Octobre 1889, n° 16.